

# TITRE PRO AE : Animateur·trice d'Équitation

## PARCOURS EN FORMATION CONTINUE ET EN APPRENTISSAGE

- 🕒 • standard *formation continue* : sur 1 an (784 heures dont 490 heures en centre, 294 heures en entreprise)
- standard *apprentissage* : 1607 heures dont 490 heures en centre, 1117 heures en entreprise
- adapté : en fonction des acquis et des besoins
- 📅 entrée fin août ou selon les compétences visées et/ou nécessaires
- ✅ formation diplômante - certifications finales
- 👥 • *formation continue* : tout public satisfaisant aux conditions d'admission au Titre Pro
- *formation apprentissage* : tout public éligible au contrat d'alternance apprentissage ou de professionnalisation satisfaisant aux conditions d'admission au Titre Pro
- accessible aux personnes en situation de handicap (accord FFE)
- ✍️ • formation est dispensée en présentiel
- interventions de professionnels au centre de formation
- multimodalités, mises en situations de travail, travaux de groupe...
- 💶 tarifs accessibles sur notre site internet
- ⚙️ entrée sur dossier et entretien individuel
- ★ *pour la formation en apprentissage*
  - 85.7% de réussite : 2023
  - 100% de satisfaction : 2023

Le **Titre Professionnel Animateur·trice d'Équitation** est une qualification fédérale de niveau 3 (nouvelle nomenclature Europe correspond au niveau V) qui donne l'habilitation à animer des séances d'équitation sous la responsabilité pédagogique d'un·e moniteur·trice.

Il permet de :

- **Initier** des cavaliers jusqu'au galop 4
- **Réaliser** des séances d'animation jusqu'au galop 7
- **Préparer** au 1er niveau de compétitions

L'animateur·trice contribue à l'organisation, la promotion et l'animation des activités du centres équestres, il assure les soins courants et le travail des équidés, entretien les équipements et infrastructures.

**Ce titre donne l'équivalence des tests d'entrée au BP JEPS Activités Equestres (Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport).**





## COMPÉTENCES VISÉES

La formation permet d'acquérir les compétences suivantes :

### BLOC 1 : PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT ET À L'ENTRETIEN DE LA STRUCTURE ÉQUESTRE

- Contribuer à l'accueil et à la promotion de la structure équestre
- Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre
- Participer à la sécurisation des infrastructures et du matériel de la structure équestre



### BLOC 2 : ANIMER ET ENCADRER DES ACTIVITÉS ÉQUESTRES EN SÉCURITÉ

- Préparer une animation, une séance encadrée dans les activités équestres en sécurité
- Conduire une animation, une séance encadrée dans les activités équestres en sécurité
- Evaluer et rendre compte du déroulement d'une animation, d'une séance encadrée dans les activités équestres

### BLOC 3 : ASSURER LE TRAVAIL D'ENTRETIEN ET LA GESTION DE LA CAVALERIE D'ÉCOLE DANS LE RESPECT DE SON BIEN-ÊTRE

- Assurer le travail d'entretien de la cavalerie d'école
- Assurer l'entretien, les soins et le bien-être des équidés
- Assurer le convoyage d'équidés

28 % insertion à 6 mois : 2023

57% poursuite BP 2023

## FINANCEMENT

Prise en charge de la formation : plusieurs modalités possibles en fonction de votre situation à l'entrée en formation.

Rémunération : en fonction de votre situation à l'entrée en formation.

**Prenez contact pour étudier vos droits.**

### Pour l'apprentissage ou la professionnalisation

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Année 1*	27 %	43 %	53 %	100 %
Année 2*	39 %	51 %	61 %	100 %
Année 3*	55 %	67 %	78 %	100 %

\* %SMIC en fonction de l'année d'exécution du contrat

## ÉTAPES POUR CANDIDATER

- 1. Transmettre** un dossier de renseignements dûment complété (disponible sur notre site internet)
  - 2. Être admissible** au regard des conditions d'admission au Titre Pro :
    - 16 ans minimum
    - Licence fédérale et de compétition valide
    - Galop 6 validé (Galop 5 si apprentissage)
    - Prévention et Secours Civique niveau 1 AVANT l'entrée en formation
    - Certificat médical < 1 an d'aptitude à l'encadrement et la pratique d'activités équestres
  - 3. Pour un contrat d'alternance** (apprentissage ou professionnalisation) signer un contrat avec une entreprise du secteur professionnel concerné répondant au cahier des charges de la FFE et du CFPPA
- Tests et entretien de motivation à l'issue de l'inscription.**

